

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Début de séance 20 h 30

Présents : Séverine BOILLOT Sylvie BOZEK, Sylvana CAPRARO, Bernard FRAIZIER, Delphine GUERRIN, Serge HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Chantal PARRENIN, Claude PETITGUYOT, Christian SAINTHOT

Absent excusé : Philippe PISSELOUP

Pouvoir : Philippe PISSELOUP à Serge HUMBLLOT

Secrétaire de séance : Claude PETITGUYOT

■ Refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination :

Après avoir écouté les explications de mise en garde sur l'installation de Monsieur le Maire et de Monsieur BOZEK, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants ;
- interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

■ Subventions 2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, en priorité aux associations de Mont-sous-Vaudrey, pour un montant d'environ 13 000 €.

■ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Le conseil municipal décide de fixer à partir de l'année 2018 le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 % pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

■ Carte avantages jeunes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'offrir la carte avantages jeunes aux jeunes scolarisés et domiciliés à Mont-sous-Vaudrey. Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 31 mai 2018 inclus. La publicité se fera via le site Internet, Facebook et les panneaux d'affichage.

■ Admission en non-valeur de titres de recettes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- sur proposition de Madame la Trésorière :
 - . exercices 2009-2010 : 24,57 €,
 - . exercices 2013-2014 : 32,94 €,
 - . exercices 2014-2015 : 164,80 €,
- sur proposition du Directeur Départemental des Finances Publiques : 287,00 €

■ -Indemnité de conseil de la trésorière par intérim et du nouveau trésorier :

Suite au départ de Monsieur Francis GALODE en 2017, Madame Sylvie BONNIN a assuré l'intérim de trésorier jusqu'au 28 février 2018. Monsieur Jérôme FABING a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Sylvie BONNIN pendant sa période d'intérim en 2017/2018 et à Monsieur Jérôme FABING à compter du 1^{er} mars 2018.

■ **Questions diverses :**

● Bois :

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation de travaux de reboisement dans la parcelle forestière 5 ar, sur une surface de 2,35 ha.

● Salle des fêtes :

Monsieur le Maire explique que dernièrement, à plusieurs reprises, les locataires de la salle des fêtes ont rendu les clés de la salle sans baisser le chauffage ou/et avec des tables cassées.

Pour éviter ces situations, des consignes avec le coût pour non-respect de ces dernières vont être annexées au règlement d'utilisation de la salle des fêtes et elles seront également affichées dans les locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- facturer aux locataires de la salle des fêtes, après constatation du non-respect des consignes, les prestations suivantes :

PRESTATION	COUT
Chauffage non baissé à 10 ° C	100 €
Consignes de rangement des chaises et des tables non respectées	100 €
Table cassée	500 €

- demander un chèque de caution de 500 € à tout locataire de la salle des fêtes, qui sera remis lors de la prise des clés.

● Vente terrain communal :

Le Conseil Municipal décide de céder une parcelle communale, près du cimetière, d'une superficie d'environ 680 m² totale au prix de 30,00 € le m².

Fin de séance 21h40

